

# Savièse

**INFORMATIONS**

**Page 2 - 3 - 4: Les comptes 2010**
**Page 5 : Ordures et déchets**
**Page 6 : Pl an d'aménagement de Lentine**
**Page 7 : Les travaux du cimetière**
**Page 8 : Les écoles**

*Création et conception par PMcommunications*

## EDITORIAL

**PAR M. MICHEL DUBUIS PRÉSIDENT**

La saine situation financière d'une communauté permet de répondre à ses attentes en favorisant un éventail de prestations de qualité: telle est la réalité de notre commune. Ce bulletin d'information présente l'essentiel des comptes 2010.

Malgré, entre autres, un transfert de charges du canton vers la commune de Fr 830 000.-, concernant le personnel enseignant, l'exercice 2010 a été marqué par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Si nous les comparons avec celles de l'année 2009, elles n'ont subi qu'une augmentation de 1,14 %.

Les investissements de cet exercice ont été plus conséquents que prévu. Une part importante a été réalisée en direction de la jeunesse et de la petite enfance avec la construction de la crèche-garderie. Un effort a également été fait pour les chemins pédestres et le tourisme avec la prise en charge d'une partie des coûts, à hauteur de Fr 800 000. - en faveur du Torrent-Neuf.

Vous trouverez également dans ce numéro un état de la progression

des travaux de réfection de notre cimetière. Ceux-ci sont conduits de manière à respecter les sensibilités de chacun. Toutes les familles concernées ont été entendues et ont pu manifester leurs souhaits. Nous les remercions sincèrement d'avoir permis ces travaux indispensables pour notre communauté.

Au vu de l'augmentation de notre population scolaire et afin de préparer au mieux l'avenir, les constructions de nouveaux bâtiments scolaires et d'une salle de gymnastique sont planifiées dans le secteur de Moréchon. Les résultats du concours d'architecture sont présentés actuellement à l'auditorium.

Une autre préoccupation de l'administration réside dans la gestion des déchets. On peut relever avec plaisir que la grande majorité de la population respecte les règlements et directives dans ce domaine. Toutefois, quelques récalcitrants ternissent cette bonne image et créent des situations qui ne pourront plus être tolérées dorénavant. La lecture de ce bulletin vous apportera les éclairages nécessaires.

# Les comptes 2010, Une situation favorable

L'année 2010 se boucle de manière favorable au niveau financier. La commune de Savièse bénéficie d'une situation saine et enviable. Faisons le tour de la question avec le responsable des finances, Monsieur Vincent Reynard, vice-président de la commune.

Compte de fonctionnement selon les tâches		Compte 2009		Budget 2010		Compte 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Autorité générale	1'979'242.90	74'890.30	1'871'300.00	68'300.00	2'090'607.65	110'382.68
1	Sécurité publique	1'402'932.20	619'396.80	1'297'100.00	407'100.00	1'309'404.15	632'123.45
2	Enseignement et formation	7'341'399.74	3'558'188.10	7'546'400.00	3'340'000.00	7'701'991.65	2'869'501.60
3	Culture, loisirs et culte	2'504'774.35	1'210'176.15	2'470'100.00	1'111'300.00	2'579'318.08	1'217'118.75
4	Santé	245'725.60	-	235'500.00	-	288'852.47	-
5	Prévoyance sociale	2'130'865.44	356'608.70	2'523'000.00	227'000.00	2'434'126.51	220'888.69
6	Trafic	4'758'806.65	854'420.35	4'288'200.00	443'000.00	4'903'770.18	766'449.05
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'151'277.80	1'787'610.45	3'436'500.00	1'993'600.00	3'170'665.70	2'116'131.65
8	Economie publique, yc services industriels	808'688.10	1'051'363.45	834'900.00	981'800.00	806'551.46	635'751.65
9	Finances et impôts	2'259'683.50	22'180'679.40	1'581'100.00	17'552'300.00	1'601'738.54	18'700'095.51
<b>Total des charges et des revenus</b>		<b>26'583'396.28</b>	<b>31'693'333.70</b>	<b>26'084'100.00</b>	<b>26'124'400.00</b>	<b>26'887'026.39</b>	<b>27'268'443.03</b>
<b>Excédent de charges</b>			-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>		<b>5'109'937.42</b>		<b>40'300.00</b>		<b>381'416.64</b>	

## Monsieur le vice-président, quel constat général faites-vous sur les comptes 2010 ?

Nous bénéficions d'une très bonne situation. En 2010, les charges de fonctionnement, hormis les amortissements, ont été maîtrisées et conformes au budget. Les revenus étaient, eux, en augmentation du fait de la hausse des recettes fiscales et ce nonobstant les diverses baisses prévues tant sur le plan cantonal que communal.

Au niveau des investissements, le volume est plus élevé que ce que prévoyait le budget, de par la décision de terminer la route du Belvédère et suite à la prise en charge par la commune de la part des investissements du Torrent-Neuf à hauteur des crédits LIM accordés. Les recettes d'investissement sont en dessous du budget. Mais la marge d'auto-financement de 5,2 millions est très bonne. Au final, nous avons investi 8,6 millions nets.

## En 2010, il y a donc eu une insuffisance de financement ?

Oui, cette insuffisance se montait à 3,4 millions, mais la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Une bonne gestion de la trésorerie et le remboursement de divers placements bancaires nous ont permis de

dégager les liquidités nécessaires pour faire face à nos obligations.

Aujourd'hui, l'endettement net par habitant se monte à 1 655 francs. Il est toujours jugé excellent selon les tables de l'Etat qui fixe une première limite subjective à 3 000 francs par habitant (cf. tableau). Savièse est dans une très bonne situation et pourra continuer à investir selon ses besoins.

## Revenons à la question des charges de fonctionnement. Elles semblent maîtrisées ?

Tout à fait, elles sont conformes au budget. Les augmentations liées au renchérissement et aux adaptations salariales sont bien compensées par une optimisation de l'organisation et du travail des différents services communaux.

En 2011, nous devons être attentifs à l'intégration de la nouvelle crèche de Zambotte dans ce compte de fonctionnement. Les différentes taxes communales doivent également trouver un meilleur équilibre. Le processus d'amélioration doit être permanent afin d'assurer la maîtrise de ces charges.

Il est essentiel de planifier, avec finesse et pertinence, les dépenses prévues dans chaque dicastère. Seul cet effort nous permettra de devenir toujours plus efficaces.

## Les recettes fiscales sont en hausse, une bonne surprise ?

Effectivement, la situation est très bonne: 1,6 million de rentrées en plus de ce que prévoyait le budget. Cette situation s'explique par une bonne conjoncture économique, sans soubresaut marquant. Le contribuable saviésan est un bon contribuable.

Les baisses fiscales communales dues au taux d'indexation qui est passé de 140 à 150 % et à la réduction du coefficient – qui est aujourd'hui de 1,15 au lieu de 1,25 précédemment –, ainsi que les déductions supplémentaires prévues par le canton, ont pu être partiellement compensées par la variation du nombre des contribuables et de la matière imposable; celles-ci ont comme corollaire une augmentation des impôts encaissés.

La situation économique équilibrée de Savièse est toujours en croissance. La population augmente elle aussi régulièrement, environ 540 nouvelles arrivées en 2010 (pour environ 350 départs). Ainsi, nos recettes fiscales sont très bonnes.

# Les comptes 2010, suite ...

## Si l'on compare les investissements prévus au budget et ceux qui ont été réalisés, nous constatons une hausse substantielle; pourquoi ?

Comme mentionné plus haut, l'augmentation du volume d'investissement est essentiellement due au chantier du Torrent-Neuf et à la fin des travaux de la route du Belvédère. La dernière assemblée primaire de mars 2011 a d'ailleurs accepté un crédit supplémentaire de 1,1 million à ce sujet.

Ce complément d'investissement a permis de réaliser la deuxième étape des travaux plus rapidement. En réalité, nous faisons des économies, car en faisant ces travaux

Ce sont environ 400 000 francs prévus dans le budget qui sont décalés dans le temps.

Les recettes et dons au niveau du Torrent-Neuf sont inférieurs au budget. Du fait de la prise en charge par la commune d'une part de ces travaux durant l'exercice en cours, l'appel aux dons a été moindre que celui prévu mais nous avons bon espoir que, ici aussi, les rentrées arrivent en 2011 dans le cadre de la poursuite de ce chantier.

## Des investissements réguliers sont nécessaires pour maintenir les infrastructures communales au niveau des différents besoins de la population. Quelles sont les perspectives dans ce domaine ?

## Il faudra recourir à l'emprunt?

Evidemment, mais ce n'est pas un souci. Notre situation nous le permet facilement. Entre 2003 et 2010, l'endettement communal a été réduit de moitié. Il est passé de plus de 20 millions à 10,5 millions en ce qui concerne l'endettement net.

Durant cette même période, la commune de Savièse a investi près de 40 millions dans divers travaux. Nous sommes donc relativement à l'aise. Toutefois, il faudra rester prudent et gérer rigoureusement ces futurs investissements.

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2009		Budget 2010		Compte 2010	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Autorité générale	-	-	250'000.00	-	71'650.90	-
1	Sécurité publique	133'162.25	6'000.00	80'000.00	-	249'068.15	-
2	Enseignement et formation	254'569.14	-	150'000.00	-	99'954.75	-
3	Culture, loisirs et culte	2'050'497.60	1'245'223.55	1'160'000.00	1'000'000.00	1'311'545.53	267'513.85
4	Santé	-	-	-	-	492'000.00	-
5	Prévoyance sociale	1'314'757.85	-	2'535'000.00	-	2'563'042.15	-
6	Trafic	1'734'897.10	1'275'667.55	2'125'000.00	600'000.00	3'711'952.95	230'259.25
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	499'895.50	245'073.65	1'220'000.00	220'000.00	705'554.15	194'475.20
8	Economie publique, yc services industriels	607'968.25	-	210'000.00	100'000.00	117'419.25	-
9	Finances et impôts	79'635.70	2'160.00	30'000.00	-	54'549.55	17'560.00
<b>Total des dépenses et des recettes</b>		<b>6'675'383.39</b>	<b>2'774'124.75</b>	<b>7'760'000.00</b>	<b>1'920'000.00</b>	<b>9'376'737.38</b>	<b>709'808.30</b>
<b>Excédent de dépenses</b>			<b>3'901'258.64</b>		<b>5'840'000.00</b>		<b>8'666'929.08</b>
<b>Excédent de recettes</b>							

aujourd'hui, ils sont moins chers que si nous les avions étalés dans le temps.

Pour le reste, le budget est respecté avec quelques variations dues notamment à la comptabilisation des coûts de la crèche-garderie et du local CMS qui ont été imputés sur l'exercice en cours dans le cadre du crédit d'engagement accepté par l'assemblée primaire.

## Les recettes d'investissement sont en dessous du budget; quelles explications avez-vous

Un premier élément d'explication concerne la zone des Grands-Praz. Les procédures ne sont pas terminées et seul un acompte sur les appels en plus-value auprès des différents propriétaires a pu être réalisé pour l'instant.

Les perspectives sont très bonnes. Nous allons devoir investir fortement ces prochaines années, mais la commune pourra aisément faire face à ses engagements.

Le prochain grand chantier concernera les écoles. Une nouvelle salle de gymnastique et des classes supplémentaires sont prévues dans le secteur du centre scolaire de Moréchon. Un investissement de près de 14 millions devra être fait pour ces réalisations.

A moyen terme, des investissements dans les infrastructures, routes, réseaux d'eau, etc., devront être faits pour se maintenir en adéquation avec les besoins dus à l'évolution démographique et sociale de notre commune.

# Compte 2010, suite et fin

Endettement net par habitant (I4)	MCH		2009	2010	Moyenne
Engagements courants	20	+ fr.	4'175'088.76	3'429'527.29	3'802'308.03
Dettes à court terme	21	+ fr.	-7'604.30	-	-3'802.15
Dettes à moyen et long termes	22	+ fr.	13'258'300.00	10'790'250.00	12'024'275.00
Engagements envers des entités particulières	23	+ fr.	146'039.91	63'232.80	104'636.36
Provisions	24	+ fr.	463'000.00	536'000.00	499'500.00
Passifs transitoires	25	+ fr.	3'231'425.99	5'270'035.35	4'250'730.67
<b>Dettes brute</b>		= fr.	<b>21'266'250.36</b>	<b>20'089'045.44</b>	<b>20'677'647.90</b>
<b>Ou</b>					
Total des passifs	2	+ fr.	45'054'666.58	44'107'728.17	44'581'197.38
Fortune nette	29	- fr.	18'515'184.51	18'896'601.15	18'705'892.83
Financements spéciaux	28	- fr.	5'273'231.71	5'122'081.58	5'197'656.65
<b>Dettes brute</b>		= fr.	<b>21'266'250.36</b>	<b>20'089'045.44</b>	<b>20'677'647.90</b>
Disponibilités	10	fr.	2'033'890.75	1'101'752.11	1'567'821.43
Avoir	11	+ fr.	3'502'264.68	3'671'115.17	3'586'689.93
Placements	12	+ fr.	5'255'741.10	963'059.90	3'109'400.50
Actifs transitoires	13	+ fr.	3'503'748.05	3'813'774.99	3'658'761.52
<b>Patrimoine financier réalisable</b>		= fr.	<b>14'295'644.58</b>	<b>9'549'702.17</b>	<b>11'922'673.38</b>
Endettement net (+) / Fortune nette (-)		fr.	6'970'605.78	10'539'343.27	8'754'974.53
Nombre d'habitant (population ESPOP année N-1)			6'239	6'365	6'302
<b>Dettes brute – Patrimoine financier réalisable</b>		=	<b>1'117</b>	<b>1'656</b>	<b>1'389</b>
<b>Nombre d'habitant (population ESPOP année N-1)</b>					

Valeurs indicatives		
I4 < 3'000		5 - endettement faible
3'000 =< I4 < 5'000		4 - endettement mesuré
5'000 =< I4 < 7'000		3 - endettement important
7'000 =< I4 < 9'000		2 - endettement très important
I4 >= 9'000		1 - endettement excessif

## Au terme de cette revue des comptes, quelles recommandations pouvez-vous faire concernant l'avenir ?

Tout d'abord, j'insisterai sur l'amélioration permanente du fonctionnement général de nos différents services communaux. Les principes d'une saine gestion des finances publiques doivent être appliqués avec rigueur.

La maîtrise du plan quadriennal est également importante. Grâce à une vision claire des nécessités quelques années en avance, il est plus facile de gérer efficacement les liquidités et la trésorerie.

Au final, je pense qu'une bonne gouvernance générale permet de bien appréhender l'avenir et de prévoir les outils financiers nécessaires. Nous travaillons dans ce sens et la situation financière actuelle

de la commune de Savièse nous permet d'aborder ce futur avec confiance.

# La propreté, c'est l'affaire de tous

Notre commune a la réputation d'être attractive et accueillante. Cette image positive, nous y avons tous contribué et nous devons poursuivre ce qui, parfois, est un effort. Ainsi en va-t-il de la gestion des ordures et déchets domestiques.

Dans ce domaine, si nous voulons que cette image de propreté et d'accueil ne soit pas ternie par le spectacle de déchets entassés dans le désordre et d'une manière non conforme à ce qui est prévu, nous devons tous faire preuve d'un minimum de discipline. Cela ne coûte rien et les possibilités existent, y compris pour le tri des divers types d'ordures et de déchets.

**En effet, pas moins de 5 centres de tri (Ormône, St-Germain/Oure, Drône, Granois, Les Rochers) sont à disposition pour y déposer les ordures et déchets «ordinaires» (ordures ménagères, papier, verre, PET, etc.). Ceux-ci peuvent également être amenés à la déchetterie du Pécolet, disponible pour le surplus, pour les déchets verts et tous les autres types de déchets.**

Tous les renseignements nécessaires (notamment les horaires d'ouverture de la déchetterie du Pécolet), encore rappelés ici, figurent en outre dans un document disponible sur le site [http://www.saviese.ch/admin/dechets\\_07.pdf](http://www.saviese.ch/admin/dechets_07.pdf).

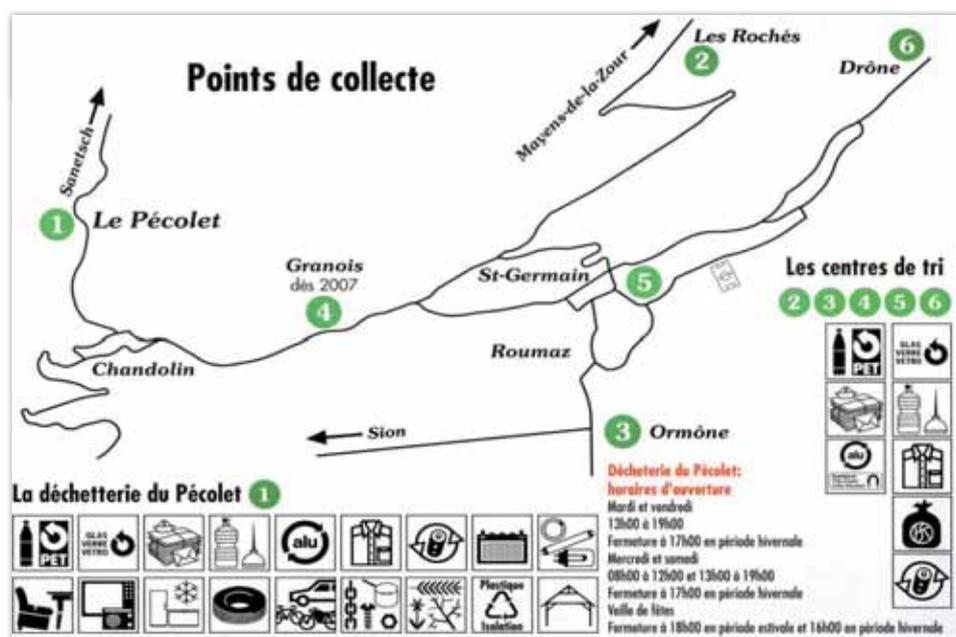
L'augmentation régulière de notre population a d'ores et déjà conduit le Conseil à réévaluer les capacités des centres de tri existants. Dans ce sens, une solution est à l'étude pour agrandir le centre d'Ormône et le déplacer loin du rond-point de l'entrée de la commune, qu'il n'embellit certes pas. En l'état, il arrive parfois que tel ou tel Molok ou conteneur soit plein. En pareil cas, nous

faisons appel au sens des responsabilités des citoyens qui, presque toujours, sont en véhicule, pour aller voir alors s'il n'y a pas momentanément plus de place dans un autre centre de tri.

Malgré divers rappels, en particulier le printemps dans la presse locale, **nous devons malheureusement constater que trop souvent**, en plusieurs endroits de notre commune, **des déchets sont simplement déposés à l'extérieur des Moloks ou des bennes mises à disposition**. On trouve encore, dans les centres de tri «ordinaires», des objets parfois encombrants, appareils et autres déchets qui, en tout état de cause, doivent être amenés à la déchetterie du Pécolet.

Pour éviter de laisser se dégrader l'image de notre commune, des instructions ont donc été données pour que ceux qui, en dépit des informations et des avertissements, persistent à se débarrasser de leurs déchets de manière anarchique soient sanctionnés.

**Cela ne nous empêche pas de continuer à miser surtout sur la responsabilité des Saviésannes et des Saviésans** qui, depuis longtemps, ont compris que la propreté, c'est l'affaire de tous.



De telles pratiques ne sont pas simplement préjudiciables à l'image de notre commune et à l'environnement; mais pour ces motifs, elles sont également interdites par nos règlements.

# Lentine – Plan d'aménagement des Zones

## Situation actuelle

Les immeubles de Lentine sont devenus partie intégrante de notre paysage. L'endroit est magnifique et la rangée d'immeubles nous est familière.

L'antenne de Swisscom et son bâtiment sont comme un phare qui illumine la plaine. De plus, il y a quelques années déjà, la Commune y a installé une place

paysagère est importante. Cependant, elle connaît déjà aujourd'hui une certaine utilisation publique, qui n'est pas en conformité avec la zone. Il en va de même pour la place de pique-nique et pour l'émetteur.

Le service d'Aménagement du territoire a été consulté sur l'opportunité de modifier cette zone. Ce service a préavisé favorablement notre demande, à la

de réaménagement, tout en préservant le site. En raison de l'activité humaine immédiate, il n'y a pas, à proprement parler, de biotope à préserver. Par contre, les valeurs paysagères sont maintenues.

Aussi, si la modification est acceptée, il sera possible de créer des places de parc en sous-sol, tout en maintenant l'aspect actuel devant ces immeubles. Pour les personnes non averties, la modification ne devrait pas être visible.



Nous profitons de la présente procédure pour sortir l'émetteur de Lentine et la place de pique-nique de la zone de protection de la nature, pour des questions de bon sens évidentes.

Un règlement de zone règle les détails d'application.

## Procédure

Même si le préavis du Service de l'Etat est favorable, la modification doit être acceptée par l'Assemblée primaire, puis soumise à l'Etat pour homologation, car il s'agit d'une modification du plan de zone.

de pique-nique, avec une vue imprenable sur la capitale et ses alentours.

condition de maintenir l'aspect magnifique de cet endroit.

Toutes ces parcelles sont classées en zone de protection de la nature dont le but est de préserver les biotopes et leurs espèces.

## Pourquoi une modification de la zone

La parcelle se situant entre les immeubles et la route sont propriété de la Bourgeoisie. Elle a surtout un intérêt pour préserver la vue à cet endroit. La valeur

## La modification

Depuis quelques années, des demandes ont été faites à l'administration communale pour pouvoir aménager des places de parc couvertes sur ces parcelles. Celui qui s'y promène constatera également que quelques infrastructures légères ont été aménagées.

Face à cette situation, le Conseil communal a décidé d'étudier une possibilité

# Nouvelles concernant le cimetière



## Les travaux du cimetière avancent selon le programme établi par le bureau d'ingénieur.

Afin d'apporter le minimum de désagréments à la population, il a été décidé de conduire le chantier en deux étapes: la partie sud, qui devrait être terminée pour la Fête-Dieu; puis viendra le temps de refaire la partie nord. Certains se sont demandés ce qu'il advenait des urnes déposées. Celles-ci ne quittent pas le cimetière. Une «chapelle ardente» a été aménagée afin de les déposer et d'éviter de devoir les transporter et les déposer loin de cette terre où nos défunts reposent. Ce «baraquement», que certains ont pu apercevoir, ne sert qu'à cette fin. Le Conseil communal demandera cependant un crédit supplémentaire pour terminer les travaux. Ce crédit est motivé par le fait que:

- il y a plus de tombes à calibrer;
- le coût par tombe s'avère plus onéreux que prévu;
- le mur sud du cimetière sera finalement refait;
- le chantier aménagé en deux étapes crée quelques surcoûts sup-

- plémentaires;
- du fait des travaux entrepris, il a été constaté que les conduites alentour et celle qui traverse le cimetière étaient en grande partie défectueuses. Celles-ci seront dès lors remises en état.

Les pavés actuels du cimetière seront enlevés et conservés pour une autre utilisation. En effet, en considérant la place qui sera nouvellement créée à l'est du clocher et empiétant sur la partie située entre la salle paroissiale

et l'église, le Conseil a décidé, comme c'est le cas au nord de l'église et devant la maison de commune, de faire poser des pavés en pierre. Le cachet de notre église se trouvera ainsi valorisé. En raison de l'unité et du lien de la nouvelle place avec le cimetière, il aurait été «heurçant» à l'œil, d'avoir des matériaux très différents en cet endroit.

Nous vous remercions encore pour votre grande compréhension face à ces travaux.



# Le nouveau bâtiment du centre scolaire de Moréchon prend forme.

## Historique du projet

Le centre scolaire de Moréchon a été inauguré en avril 1979. Savièse comptait alors moins de 4000 habitants. Les bâtiments ont été construits pour accueillir les élèves des classes de 3e à 6e primaire ainsi que les élèves du cycle d'orientation.

Aujourd'hui Savièse compte plus de 6500 habitants et 470 élèves fréquentent le centre scolaire de Moréchon. En tenant compte des naissances enregistrées à ce jour, les effectifs des élèves vont augmenter de 20 à 30 unités durant ces prochaines années.

Au centre scolaire, les cours d'éducation physique sont donnés dans une salle de gymnastique double. Durant l'année scolaire 2010-2011 il n'a plus été possible d'y donner l'ensemble des cours de gymnastique; 5 heures hebdomadaires sont données à la salle paroissiale dont le taux d'occupation est également maximal.

Au centre scolaire, il manque également des locaux pour les cours d'appui et une salle de réunion pour les enseignants. Avec l'introduction du nouveau Cycle d'orientation, une salle de sciences supplémentaire va devoir être aménagée à court terme.

En 2008, le Conseil communal de Savièse avait admis le principe de la création d'une unité d'accueil pour les élèves (UAPE) à partir de la 3e primaire jusqu'en 3e année de CO.

C'est ainsi que, suite à une étude réalisée, le secteur du centre scolaire de Moréchon a été retenu pour accueillir, sur une parcelle étant propriété de la Commune de Savièse, une nouvelle construction comprenant une salle de gymnastique simple, des salles pour les besoins des écoles ainsi que des locaux pour l'UAPE.

En 2010, le Conseil communal a en outre pris la décision de rénover la Maison de commune, de revoir l'aménagement des locaux administratifs actuels et de créer de nouvelles salles de réunion. Pour réaliser pleinement ce projet, le Conseil communal a alors prévu de déplacer les 2 classes enfantines et les 2 classes primaires du bâtiment de St-Germain dans la future construction projetée au centre scolaire.

## Concours d'architecture et procédure

Comme dans toute procédure pour la construc-

tion d'un édifice d'une telle importance, il a fallu passer par l'organisation d'un concours d'architecture dont l'objectif était de trouver le meilleur projet pour le développement de la parcelle et pour la construction du bâtiment scolaire de 12 unités, de la salle de sport avec hall d'entrée servant également de cafétéria. Pour la construction de l'ensemble du projet, il a été précisé qu'elle devait se faire en une seule étape.

## En ce qui concerne le concours,

il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la «Loi concernant l'adhésion du canton du

bâtiment devrait être de l'ordre de 12 à 13 millions de francs.

## Visite de l'exposition des projets des architectes

Les 11 projets sont exposés à l'Auditorium du centre scolaire de Moréchon. Le public peut venir les découvrir les jours suivants:

mardi 31 mai, mercredi 1er juin, vendredi 3 juin, samedi 4 juin, lundi 6 juin, mardi 7 juin, mercredi 8 juin, jeudi 9 juin et samedi 11 juin.



Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics» du 08 mai 2003 et d'un concours de projet ainsi que d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 1998. Les conditions de participation au concours ont été clairement précisées conformément à la procédure en vigueur pour ce type de construction subventionnée par le canton du Valais.

Un jury composé de 7 membres et de 2 experts, placé sous la présidence de M. Olivier Galletti, architecte cantonal, a siégé les 3 et 4 mai 2011. Il a pris connaissance puis étudié en profondeur les 11 projets avec maquette qui ont été déposés dans les délais auprès de l'Administration communale de Savièse.

Suite à l'analyse des projets effectuée avec beaucoup de sérieux et dans la convivialité, le jury a désigné le projet gagnant qui recevra un montant de Frs 27'000.-. Il a ensuite établi le classement des projets classés du 2e au 5e rang qui recevront des prix allant de Frs 18'000.- à Frs 6'000.-.

Sur la base de ce qui a été présenté par le bureau d'architecture lauréat, le coût de réalisation de ce

L'exposition est ouverte chaque soir de 16 h 30 à 19 h.

## Programme de la suite des travaux

Dès ces prochains jours va débiter la phase préparatoire de la construction; celle-ci passera par l'établissement des plans de détails, les études techniques et l'évaluation exacte du coût de cette réalisation. Durant cette phase préliminaire, il va de soi que les utilisateurs des différents locaux seront entendus par la commission de construction devant être prochainement nommée par le Conseil communal.

Le début des travaux de construction est prévu pour le printemps 2012. Si tout se déroule normalement, c'est en août 2014 que les élèves devraient prendre possession de ces nouveaux locaux.